



Taxe professionnelle supprimée : "c'est une stratégie de l'Etat pour pousser les collectivités à fusionner" affirme le Président du Conseil général des Deux-Sèvres

mercredi 11 février 2009, par [lpe](#)

Lorsque le Chef de l'Etat a annoncé jeudi 5 février la suppression de la taxe professionnelle pour 2010, beaucoup ont été surpris ; à commencer par les responsables de collectivités locales : Départements, Régions, Communautés de communes, pour qui **cette taxe représente quelques fois jusqu'à 45% des ressources fiscales**.

La taxe professionnelle (TP) est due chaque année par les personnes exerçant à titre habituel une activité professionnelle non salariée en France. Pour la généralité des entreprises, suite à la suppression de la part « salaires » à compter de 2003, la base d'imposition est constituée par la valeur locative des immobilisations corporelles dont le redevable a disposé pour les besoins de son activité professionnelle au cours de la période de référence.



Pour **Eric GAUTIER, Président du Conseil général des Deux-Sèvres** (ci-contre sur la photo), c'est une stratégie de l'Etat pour pousser les collectivités à se rapprocher : *"les représentants des collectivités n'ont même pas été consultés sur ce projet qui a été vraisemblablement annoncé par le chef de l'Etat sans aucune préparation. Ce qui est sûr, c'est que cette diminution programmée de ressources va nous conduire à une diminution du service à la population, car on nous demande toujours davantage avec des moyens de plus en plus réduits."*

Si le Premier Ministre s'est empressé samedi 7 février de calmer les esprits en déclarant que la perte de ce revenu serait *"évidemment compensée"* pour les collectivités ; la précision qu'il y a apporté, à savoir que *"les modalités seront arrêtées après la remise des propositions du comité de réforme des institutions présidé par Edouard Balladur"* laisse penser qu'effectivement, il existe un lien entre ces deux axes de réforme.

Une **Commission Balladur**, qui sera l'objet d'une réunion-débat le **18 février prochain à Poitiers** avec des élus locaux ([cliquez ici pour en voir les détails](#))

Attendu fin février, le rapport de la Commission doit proposer une simplification des structures territoriales, des compétences et des moyens de financement.

Pourtant, sur le site du Ministère de l'intérieur, on peut encore lire l'affirmation suivante (publiée en 2006) : *"La taxe professionnelle représente environ 45 % des ressources de fiscalité directe des collectivités territoriales et de leurs groupements. Elle constitue donc une composante essentielle de leur autonomie financière, autonomie financière dont l'importance est désormais solennellement affirmée dans la Constitution. La taxe professionnelle est, par ailleurs, la contrepartie des efforts des collectivités territoriales en matière de développement économique et d'accueil des entreprises.."* [Cliquez ici pour consulter le site](#)).

Alors, comment sera compensée la perte de cette ressource pour les collectivités ? Même les chefs

d'entreprise sont dubitatifs face à cette annonce : **Frédéric Rondinaud, Président régional du MEDEF**, joint au téléphone hier, déclarait *"au premier abord, on pourrait considérer que c'est une bonne nouvelle pour les chefs d'entreprise, mais nous sommes bien conscients du rôle important des collectivités en matière de développement économique et d'investissement, alors si on supprime la TP pour créer une taxe carbone par exemple, je ne vois pas où est l'intérêt... pour nous, c'est un dossier à suivre de près."*

Pour **Paul François Arrighi, Président du MEDEF Deux-Sèvres** *"L'annonce de la suppression en 2010 de la taxe professionnelle est encore récente et il est nécessaire d'en connaître totalement le contenu pour*



en apprécier sa juste mesure. Toutefois, on peut déjà dire que les chefs d'entreprises et le Medef sont satisfaits, cette mesure étant demandée depuis longtemps. Certes, il faudra aussi étudier les conséquences pour les budgets des collectivités et le faire dans le cadre plus large des travaux de la commission présidée par Edouard Balladur, notamment sur l'évolution des finances locales.

Cette réforme s'inscrit dans le cadre plus large du plan de relance qui nous satisfait, notamment pour les mesures en faveur du bâtiment, secteur important de notre économie locale. Cela rejoint nos positions qui sont en faveur d'une relance par l'investissement, source de maintien et de créations d'emplois et de richesses."